Image not found or type unknown

Relvement d interdiction du territoir

Par **emili**, le **21/01/2011** à **14:01**

Bonjour,
mon mari a été expulsé en tunisie fin decembre et il avait une interdiction du territoire de 3 an a partir de mars 2009.nous sommes mariés depui juillet et je dois accoucher d ici deux semaines.mon avocat a fait une demande de relevement et j aimerais savoir combien de temps cela va t il prendre.merci

Par **chris_ldv**, le **24/01/2011** à **16:30**

Bonjour,

Plusieurs mois seront nécessaires avant que la demande de relèvement ne fasse l'objet d'une réponse de l'administration.

En fonction du motif de l'expulsion la possibilité d'une réponse favorable pour votre mari est très variable:

o OQTF pour un "simple" séjour illégal sur la territoire français pour une durée du visa dépassée >> la demande a une chance d'aboutir favorablement pour votre mari

o expulsion suite à une condamnation pénale ou une entrée illégale sur le territoire français >> la demande n'a qu'une infime possibilité d'aboutir favorablement pour votre mari

Cordialement,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés